



# Publication communale No 18

Faug, le 22 décembre 2021

## INFORMATION IMPORTANTE

### Nouvel horaire du bureau de vote

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le bureau de vote sera ouvert ainsi :

**Dimanche de la votation de 10h00 à 11h00.**

### Séance du Conseil communal – extraits des délibérations

La Municipalité a décidé de ne plus transmettre à la population, par publication communale format papier, les extraits des délibérations des séances du Conseil communal, pour une raison d'économie de papier.

Nous vous informons que ce document est affiché au pilier public et sur le site internet de la commune dans les 3 jours qui suivent la séance.

Si vous n'avez pas accès à internet, nous vous remercions de contacter l'administration communale pour obtenir un document papier.